

Séance du 18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Sylvain Conduché, Maire.

Présents : Mrs Arnaud, Conduché, Michel, Sinel et Stefanou, Mmes Besson, Chiron, Mialhe, Michel et Puravet

Excusé : Mr Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Stefanou a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Date de convocation : 14/09/2026

Date d'affichage : 14/09/2026

Délibération n°20260918_054

Objet : Fonds de concours de la Communauté de Communes

Compte-tenu de la nécessité de restaurer l'appartement situé 5 Chemin des Percières pour pouvoir le relouer,

Considérant que des travaux indispensables d'isolation et de changement de système de chauffage ont été imposés par la réglementation actuelle,

Au vu des offres proposées, ce sont les entreprises Beaudonnet, Auver'Pac et I2J B qui ont été retenues.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- coût total : 26 977,23 € HT
- dispositif de soutien du Département : 5 000 €
- fonds de concours maximum de la Communauté de Communes : 9 270 €
- autofinancement : 12 707,23 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- de solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes
- d'inscrire cette opération au budget primitif 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain Conduché

